

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY

30. Effacement des réseaux « Clos Saint Nicolas » - Etude préliminaire

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) a établi un dossier relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, au « Clos Saint Nicolas » sur la commune déléguée de Vaudry.

Le coût total de l'opération est estimé, sur les base de cette étude préliminaire, à 102.840,00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50 %, sur le réseau d'éclairage de 50 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale estnestimée à 44.910,00 € selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIES).

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable du Conseil Communal de la commune déléguée de Vaudry du 25 août 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux au 1^{er} semestre 2026 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de Accusé de réception Minisfère cde d'intrégretent.

Accuse de reception - Minist**e**lle de la mile le de la

014-200060176-20250923-30-DE engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la Accusé certifié exécutoire commune,

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/30 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 571,00 €,
- De autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2025/09/15/30 du 15 septembre 2025 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	X			
ALLEGRE Gilles	×			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
BAZIN Lucien	X			
BEDEL Sandra	X			
BINET Samuel	X			
BLANC Meiggie			X	
CHÉNEL Fernand	X			
COIGNARD Cindy	X			
CORDIER Marie-Ange	X			
COUASNON Serge	X			
COURTEILLE Jacques	X			
DROULLON Joël		X		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
DUMONT Eric			×	
DUVAUX Maryse		X		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	X			
FOUBERT Françoise	X			
HAMEL Serge	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
GOETHALS Corentin	X			
GOSSMANN Patrick			X	
toabroisisseesütténirair		X		
20250923.39-PE 202509		X		Gilles ALLEGRE
xécutoire, LE DREAU Nathalie	X			

Accusé de récep 014-200060176-Accusé certifié e

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2025/09/15/30 du 15 septembre 2025 à 20h30



LEEDVDEV			[V]	
LEFEBVRE Yoann			X	
LEFOUR Tony			X	
LELARGE Michel	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
LETELLIER Nadine	X			
MADELAINE Catherine			X	
MALLÉON Philippe		X		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	X			
MARTIN Pascal	X			
MASSÉ Aurélie		X		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	X			
OLLIVIER Valérie	X			
PICOT Régis	X			
PIGAULT Jane	X			
RENAULT Dimitri	X			
RENAULT Régine	X			
ROBBES Martine	X			
ROBLIN Sylvie	X			
ROSSI Annie	X			
TOULUCH Jean-Claude		X		
VELANY Guy	X			
VIGIER Maud			X	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/30 du 15 septembre 2025 à 20h30